



COMMUNIQUÉ DU CONSEIL DES MINISTRES DU MALI

CONSEIL DES MINISTRES

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI, 30 AVRIL 2020

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 30 avril 2020 par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République.

1. A l'ouverture de la session, le Président de la République a fait observer une minute de silence à la mémoire de Madame Aïssata CISSE, Journaliste à la retraite, décédée le mercredi, 29 avril 2020.

Le Président de la République a rendu un vibrant hommage à la défunte et présenté ses condoléances les plus émues à sa famille.

2. Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté un projet de texte ;
- et entendu une communication.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret portant approbation de l'Avenant au marché relatif au recrutement d'un Bureau d'Ingénieur-conseil, en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre déléguée auprès de l'Unité de Gestion du Projet de Développement rural intégré du District de Kita et de ses environs, Phase II (PDRIK II).

L'avenant est conclu entre le Gouvernement de la République du Mali et le bureau d'études CIRA SAS pour un montant de 228 millions 358 mille 730 francs CFA, Hors Taxes, Hors Droits de Douanes et un délai d'exécution de 11 mois.

Il proroge la mission de suivi et de contrôle des travaux de réalisation d'un pont sur le Daroumé et d'autres travaux en cours, pour tenir compte du retard accusé dans le démarrage des travaux.

La réalisation de ces infrastructures contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations des zones bénéficiaires.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la situation épidémiologique et des actions entreprises dans le cadre de la lutte contre la maladie à Coronavirus au Mali.

Face à la propagation du COVID-19, le Président de la République appelle les populations au respect scrupuleux des mesures de prévention, notamment le port systématique du masque, le respect de la distanciation sociale et le lavage des mains au savon.

Le Président de la République a donné des orientations aux membres du Gouvernement pour une meilleure prise en charge des malades du COVID-19 et un meilleur suivi des personnes contacts.

Le Président de la République a réitéré ses hommages au personnel de la santé mobilisé pour le dépistage, la prise en charge des malades et le suivi des personnes contacts.

Bamako, le 30 avril 2020.

Le Secrétaire général du Gouvernement,

Madame SANOGO Aminata MALLE
Commandeur de l'Ordre national